



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Préfecture

Direction du cabinet

Bureau des affaires générales

Affaire suivie par Sandrine STOESSEL

04 50 33 61 13

sandrine.stoessel@haute-savoie.gouv.fr

Annecy, le **23 AVR. 2014**

Le préfet de la Haute-Savoie

à

Mesdames et messieurs les maires du département  
(en communication à messieurs les sous-préfets)

**Objet** : Journée nationale du souvenir des victimes et héros de la déportation.

**P.J.** : Message en commun des associations de déportés

L'hommage que la France rend chaque année aux victimes et héros de la déportation aura lieu le **dimanche 27 avril 2014**.

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur l'importance qui s'attache à faire participer l'ensemble des associations ayant pour objet la mémoire de la déportation, sans aucune exclusive. Je vous remercie de bien vouloir, de plus, associer la population, et notamment la jeunesse, aux cérémonies que vous jugerez utiles de programmer.

Je vous prie, par ailleurs, de bien vouloir trouver, ci-joint, le message commun que ces associations ont souhaité porter à votre connaissance.

Cette journée solennelle du souvenir devra être l'opportunité d'organiser, pour les élèves des établissements scolaires, des rencontres et des réflexions avec des témoins de cette époque, permettant ainsi aux jeunes générations d'œuvrer pour le devoir de mémoire que nous devons aux victimes du nazisme.

Je vous confirme enfin que, comme il est d'usage habituellement, les bâtiments publics devront être pavoisés aux couleurs nationales en veillant à ce que l'état des drapeaux utilisés soit conforme au respect dû à l'emblème national et qu'une minute de silence et de recueillement soit observée, ce jour-là, sur tous les stades où se dérouleront des compétitions sportives.

Le préfet,

Georges-François LECLERC

## **MESSAGE DES DÉPORTÉS**

Pour la Journée nationale du Souvenir de la Déportation

Dimanche 27 avril 2014

En ce jour de recueillement et de souvenir qui marque le 69<sup>e</sup> anniversaire de la libération des camps de concentration et d'extermination, c'est d'abord à celles et ceux d'entre nous qui ne sont pas rentrés de la terrible épreuve de la déportation que nous voulons penser. Persécutés, pourchassés, arrêtés ou raflés dont des millions d'enfants, tous ont connu les conditions inhumaines des camps, la dégradation de l'être humain et la mort.

Si l'année 1944 fut, en France, celle de la libération du territoire, elle fut aussi celle d'un renforcement et d'une aggravation de la répression et de la déportation marquée par la poursuite des activités meurtrières dans les camps.

L'espoir suscité par le Débarquement de Normandie puis de la Libération de Paris fut estompé par le durcissement et la radicalisation du régime nazi qui ne renonçait à aucun de ses objectifs criminels.

La condition de vie des détenus s'aggrava en 1944 et les chances de survie diminuèrent.

Dans nos sociétés où réapparaissent des actes et propos xénophobes, racistes, antisémites et discriminatoires, les rescapés des camps de la mort rappellent toute l'importance des valeurs de solidarité, de fraternité et de tolérance, qu'ils n'ont eu de cesse de promouvoir et défendre depuis leur retour.

Il appartient aux générations suivantes de préserver ces valeurs qui sont celles de la République.

**Ce message a été rédigé conjointement par :**

La Fondation pour la Mémoire de la Déportation (F.M.D.)  
La Fédération Nationale des Déportés et Internés de la Résistance (F.N.D.I.R.)  
La Fédération Nationale des Déportés et Internés, Résistants et Patriotes (F.N.D.I.R.P.)  
L'Union Nationale des Associations des Déportés, Internés et Familles de disparus (U.N.A.D.I.F.)